



Le Collectif des Concepteurs Cuisine Darty Ile de France

Paris, le 30 Mars 2021

Par la présente pour la seconde fois, nous exprimons notre total désaccord sur la relance du projet de la rémunération concepteur qui doit être voté ce mois de Mars 2021.

En effet vous relancer un projet de rémunération non viable et néfaste et n'ayant qu'un effet destructeur et déstabilisant sur le quotidien professionnel et personnel des concepteurs, et ce malgré l'impact de la fermeture de certains sites et la détresse des salariés.

Vous souhaitez instaurer un changement de variable, en le baissant sous prétexte que notre fixe augmentera de :
150€ pour les vendeurs experts
75€ pour les vendeurs confirmés

En remplacement de la rémunération actuelle qui est de 9,5% sur la marge net commandée selon le dernier accord. Vous souhaitez valider un tout nouveau système de variable par palier :

0€ à 2999€ (2%) soit 59,98€ ici nous perdons 224,92€
3000€ à 6999€ (6,5%) soit 259,93€ ici nous avons perdus 404,97€
7000€ à 12999€ (9,5%) soit 569,90€ ici nous perdons 665€
Au-delà de 13000€ ...

Nous serons tous perdant si nous validons moins de 38 000€ de marge net commandée.

Vous proposez une prime compensatoire «prime TAV» de 200 euros brut mensuel collective magasin pour un taux de TAV inférieur à 1.6% (collectif) pour une marge net commandée de 6000 euros (objectif individuel et collectif par concepteur) qui serait versées tous les 3 mois.

À ce jour nous savons que cette prime n'est pas une prime pérenne dans le temps, puisqu'elle a déjà été supprimée sur DGO, ou vous avez instauré ce système de rémunération.

Ce système ne nous satisfaisant déjà pas par rapport à la perte de salaire que nous avons subi depuis 2016, et l'augmentation de la charge de travail, pour rappel :

- Feuille de route Hebdomadaire
- Contrôle des Ars
- Appel à 15 jours (pour gérer les électroménagers qui sont très souvent indisponible)
- Appel qualité (Appel calin)
- Passage de TAV
- Planification des poses, TAV, livraison
- Dans une moindre mesure, gestion des litiges

Toutes cette charge de travail supplémentaire nous obligent pour la quasi-totalité d'entre nous, de faire des heures supplémentaires qui ne sont ni notées ni rétribuées, mais il nous ait fortement recommandées de les faire implicitement.

Ceci est tout à fait illégal et vous êtes responsable de cette situation, de travail dissimulé car aucun contrôle n'est effectué quant au respect des horaires, **nous vous demandons d'instaurer un système de contrôle permettant le respect de la loi, avec paiement des heures supplémentaire et/ou récupérations.**



Le Collectif des Concepteurs Cuisine Darty Ile de France

Nous demanderons au concepteur de noter ses heures supplémentaires si besoin signées chaque semaine par le Représentant du personnel de chaque site (nous savons que c'est déjà le cas pour certains d'entre eux).

Actuellement il existe aucune grille permettant d'attribuer des échelons, ce qui n'est pas le cas dans les autres métiers de l'entreprise.

Actuellement tous les concepteurs font le même travail sans exceptions proportionnelle à l'activité du magasin.

Or actuellement les échelons existant sont distribués de manière inéquitable et sont dans certaine situation la monnaie d'échange d'une mutation.

Lors d'une demande ces échelons sont souvent refusés par manque de budget.

Ne serait-t-il pas judicieux de créer une grille avant de vouloir modifier les fixes et les variables (un adage dit : on ne met pas la charrue avant les bœufs).

Enfin depuis peu vous avez décidé de modifier Smartraffik (planning concepteur), par un souci d'économies vous avez réduit les fonctionnalités du logiciel ; les informations importantes liées au projet (budget, délai ...) n'apparaissent plus. Les plages rendez-vous ont été réduites à 2h au lieu de 2h30 sous prétexte de prendre plus de rendez-vous et d'optimiser les agendas malgré la crise sanitaire et l'administratif..., nous vous rappelons qu'un rendez-vous correctement réalisé dure 2h30 et que les informations comme le budget et le délai sont indispensables.

De plus nous n'avons pas les moyens techniques et ni le temps pour faire des TELEVENTES.

Nos revendications sont les suivantes :

- 1. Nous vous demandons d'améliorer notre variable et d'augmenter notre fixe en fonction de notre charge de travail qui a doublé depuis 2016.**
- 2. Nous demandons à avoir un accès détaillées de tous les dossiers sur lesquelles nous sommes payées chaque mois.**
- 3. Nous vous demandons d'instaurées un système de contrôle des heures réellement effectuées et de rémunérées les heures supplémentaires comme la loi l'exige.**
- 4. Nous vous demandons de faire une refonte cohérente du logiciel Smartraffik en remettant les fonctions essentielles (budget délai, élargissement plages horaires à 2h30, pour tous les magasins)**

Nous vous demandons de recevoir une délégation au plus vite en présence de Mr MIDURI